



Diplôme d'État Accompagnant Educatif et Social

**DURÉE :
12 MOIS**

DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU 3 > CAP - BEP

Code RNCP : 42423

**Date d'enregistrement
de la certification :**

01 SEPT. 2026

Accessible par l'apprentissage

Accessible par la VAE

**Contrat de professionnalisation
possible**

Certificateurs :

Ministère chargé de la solidarité



MÉTIER ET DÉBOUCHÉS

L'Accompagnant Éducatif et Social (AES) **accompagne les personnes vulnérables en perte d'autonomie**. Il intervient dans les moments et les **actes essentiels du quotidien** afin de **soutenir les personnes** pour qu'elles puissent **rester actrices de leur vie**.

Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie pour agir au mieux avec les personnes et détient un rôle clé pour lutter contre l'isolement social.

Ses interventions contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

L'Accompagnant Éducatif et Social peut exercer sur différents lieux d'intervention :

- **à domicile** : foyers logement, Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), Services d'Aide à la Personne (SAP), Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), Établissements et services d'aide par le travail (ESAT), etc.
- **en structure collective** : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), Unités de Soins Longue Durée (USLD), Instituts Médico-Éducatifs (IME), structures d'accueil de la petite enfance, Établissements d'enseignements et de formation, Établissements et services médicosociaux, etc.

PRÉ-REQUIS

- Pas de niveau requis pour cette formation
- Avoir réussi les épreuves de sélection
- Admission de droit selon profil : voir sur notre site internet

OBJECTIFS

- Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale
- Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité
- Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés
- Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne
- Travailler en équipe pluriprofessionnelle

MODALITÉS D'INSCRIPTION / ADMISSION :

Les conditions d'accès à la formation :

Inscription sur notre site Internet : **www.its-pau.fr**

Pour les personnes non admises de droit (voir la liste sur notre site internet), les candidats doivent satisfaire aux épreuves d'admission :

- un dossier de candidature à compléter en ligne,
- un entretien oral face à un jury d'une durée de 30 minutes.

MODALITÉS DE FORMATION :

THÉORIQUE

567 heures

- Bloc de compétences 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- Bloc de compétences 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité
- Bloc de compétences 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne
- Bloc de compétences 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention
- Bloc de compétences 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne
- Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2

Formation modulaire : choisissez votre parcours !
Suivez un ou plusieurs blocs de compétences pour une montée en compétences rapide, ou suivez l'intégralité du parcours pour obtenir le diplôme.



PRATIQUE

840 heures

- soit 24 semaines réparties en 3 périodes de stage de 8 semaines
- La formation pratique doit couvrir les 5 domaines de formation (et l'ensemble des blocs de compétences)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités de certifications des Diplômes d'Etat sont fixées par des textes réglementaires définis par les ministères en charge de la formation concernée.

Les apprentissages sont évalués de différentes façons : contrôle continu, certifications en centre de formation, stage, dossiers professionnelles...

MÉTHODES MOBILISÉES

L'architecture de formation s'articule sur un principe d'alternance intégrative, c'est-à-dire en alternance avec des cours théoriques en centre de formation et des temps de stage pratique sur site qualifiant.

TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Frais de sélection :

- étude du dossier : **10€***
- oral : **80€***

Droits d'inscription :

- **100 €*** par année de formation

Frais pédagogiques :

• Le coût de la formation est pris en charge par différents organismes en fonction du statut de l'étudiant. Voir financements ci-dessous.

• À titre d'information pour les personnes en formation continue : le coût de la formation est de 6 984€* pour un parcours complet.

Pour connaître le coût exact, demandez un devis actualisé à :

infoconseil@its-pau.fr

FINANCEMENTS

Les prises en charge financières possibles :

- En formation initiale : les frais pédagogiques sont pris en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine
- Alternance : Contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation > les frais pédagogiques sont pris en charge par l'employeur ou les fonds de formation. Le restant à charge pour l'apprenti est de 0€.
- Situation d'emploi / Plan de développement des compétences : les frais pédagogiques sont pris en charge par le fonds de formation de l'employeur
- Compte Personnel de Formation Transition Pro (CPF-TP)
- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Autofinancement

* tarif susceptible d'évoluer chaque année, tarif indicatif pour l'année 2026



http://



Toutes les infos sur :

www.its-pau.fr

Suivez-nous sur :

@itspierrebourdieu



@its-pau



@its_pierrebourdieu



@ITSPierreBourdieu64



L'ITS engagé pour
la formation de
tous.

www.its-pau.fr/page/accueil-handicap



Pierre Bourdieu

8 cours Léon Bérard
64000 PAU
Tél : 05 59 84 93 93

contact@its-pau.fr